



LGV PACA

Charte de consultation des acteurs

Compte-rendu de la réunion n°2 du groupe thématique agriculture-viticulture

Tenue le 21/02/07 à Marseille - RFF DR PACA

Participants : (par ordre alphabétique)

Corinne ACHARD	Chambre d'agriculture 13
Sylvain AUDEMARD	Jeunes Agriculteurs du Var
Alain BACCINO	Chambre d'agriculture 83
Christian BACCINO	Association Défense de l'environnement Pierrefeucaïn
René BERNARD	Syndicat Côtes de Provence
Christine DE SALVO	FDSEA
Frédéric FABRE	ADIPA
Gérard FLEURIOT	DDAF 83
Guy GASPERINI	Syndicat Côtes de Provence
Jacqueline GRIMAUD	Syndicat de la Propriété Privée Rurale
Patrice JADAULT	INAO
Marie-Françoise LAI	DDAF 13
Jean-Marc MAURIC	Confédération Paysanne 83
Philippe RUAMPS	SAFER PACA
André VILLENEUVE	Chambre d'agriculture 13

Bernard GYSSELS	RFF
Joël CONSTANS	RFF
Sandrine RABASEDA	RFF
Alain DESSAGNE	KFH (AMO RFF)

Interventions :

Jean François DANCOURT	RFF (LGV Est)
Patrick LINSALE	SNCF (Foncier)

Ordre du jour de la réunion :

- Point d'étape sur le programme des études complémentaires et sur l'avancée des autres groupes de travail thématiques,
- Interventions sur la problématique foncière
- Tour de table sur les orientations et les mesures préconisées par les participants.

En préambule, Bernard GYSSELS remercie les participants et rappelle la signification donnée par RFF au travail du groupe « agriculture-viticulture ». Il s'agit d'aboutir à des orientations et des propositions concrètes susceptibles de faciliter l'insertion du projet. Le bilan de la consultation des acteurs sera remis aux partenaires cofinanceurs pour éclairer leur prise de décision.

Point d'étape sur le programme des études complémentaires et sur l'avancée des autres groupes de travail thématiques

Bernard GYSSELS remet aux participants un document de présentation précisant le cadre de l'expertise, la méthodologie des études et les différentes familles de solutions. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'étudier tout le réseau ferroviaire de Paca mais bien les couloirs identifiés lors du débat public. Ces couloirs seront actualisés et leurs performances environnementales comparées sur la base des mêmes hypothèses.

Bernard GYSSELS indique que le groupe thématique milieu humain s'est réuni le 19 février 2007, le groupe thématique biodiversité-milieu naturel le 20 février 2007 et que le groupe thématique aménagement du territoire se réunira le 22 février 2007.

Introduction de Gérard FLEURIOT (DDAF Var) sur la problématique foncière, notamment dans le Var

Le département du Var est généralement perçu comme relativement « vide ». En dépit de la crainte partagée de voir ce département évoluer comme ses voisins des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, on y artificialise 1% de la surface du département chaque année. La consommation d'espace agricole est vécue comme marginale si bien qu'il ne reste à ce jour que 10 à 13% de terres agricoles, soit autant que d'espaces urbanisés. Cette évolution insidieuse est mal analysée ; elle ne provoque que peu de réactions constructives. Les conventions mises en œuvre sont un progrès, mais elles n'autorisent guère les restructurations. L'attractivité du 83 étant étroitement liée au maintien des paysages, de l'agriculture et d'un environnement préservé, il y a lieu de réfléchir à l'émergence d'acteurs collectifs agricoles pour positionner cette activité à l'égal des autres activités humaines et négocier sa défense et sa promotion avec les collectivités territoriales

Interventions de MM DANCOURT et LINSALE sur les questions foncières

Pour RFF, la problématique foncière est prise en compte tout au long du déroulement d'un projet avec comme objectif de consommer le moins possible de terres agricoles. L'action foncière démarre dès qu'un fuseau suffisamment précis a été défini, soit en fin d'études d'APS, et à partir du moment où les modalités de financement du projet sont elles-mêmes clarifiées. Les actions concrètes qui permettent de limiter, de réduire et de compenser les impacts sur le foncier agricole peuvent alors être engagées. Il s'agit des actions de mise en réserve, d'aménagements et les différents types de protocole d'accord qui sont passés avec les acteurs agricoles. Ces protocoles indemnitaires accompagnent chaque phase de

réalisation du projet : protocole sondage pour la phase APS, protocole d'occupation temporaire, protocole dommages de travaux publics. Ces différents protocoles permettent la mise en place d'indemnités pour des dommages directs mais aussi pour des dommages indirects bien identifiés. Par ailleurs, des études de pré-aménagement foncier conduisent à faire ou ne pas faire une procédure de remembrement, avec ou sans inclusion. Il existe aussi des échanges à l'amiable qui permettent de limiter les périmètres de remembrement.

Orientations et mesures proposées par les participants

Considérer l'activité agricole à la hauteur des services qu'elle rend à la collectivité

La plupart des participants estime que les projets d'aménagement et d'infrastructure touchent en priorité les espaces agricoles. Considérant que l'activité agricole ne se contente pas de créer des emplois et de soutenir l'activité économique dans les villages, mais qu'elle génère des paysages de qualité et maintient des écosystèmes rares au bénéfice de tous, ils demandent que le foncier agricole soit considéré comme un outil de travail durable et soit préservé comme tel. Des demandes d'études socio-économiques spécifiques sont exprimées, notamment pour évaluer les conséquences négatives du projet sur l'activité des caves coopératives. Certains participants considèrent par ailleurs que les collectivités favorables au projet de LGV devraient proposer aux milieux agricoles des actions pour maintenir l'agriculture de manière durable, notamment des chartes d'accompagnement. La profession agricole devrait également faire des propositions dans ce sens.

Préserver les terres de 1^{ère} et 2^{ème} catégories à vocation agricole

Les terres les plus intéressantes du point de vue agricole étaient situées à proximité des villes et villages. Elles ont déjà fortement diminué sous l'effet de l'urbanisation et de la pression foncière. Parmi ces terres, les terroirs AOC ont la caractéristique de n'être ni transposables, ni compensables. Il s'agit notamment des AOC Côtes de Provence, de l'AOC figue de Solliès, des appellations oléicoles. Le projet devrait donc chercher à les éviter au maximum. En revanche, les terres de 3^{ème} catégorie, moins revendiquées, peuvent plus facilement accueillir des aménagements. Le projet de piste entre la commune de La Crau et celle de Saint Tropez pour y installer une THT est cité à titre d'exemple. Il présente par ailleurs l'intérêt d'assurer une meilleure défense incendie de ces espaces boisés traversés. Il faut cependant éviter les critères trop conjoncturels et tenir compte du potentiel d'adaptation des terres. Une filière peut aller bien à un moment puis moins bien. Il faut permettre à l'agriculture de s'adapter dans le temps.

Donner à l'agriculture plus de place dans le programme des études et plus de poids dans le choix des couloirs du projet

Les participants entendent faire de l'agriculture un enjeu important dans le choix du couloir de passage qui sera retenu au terme des études complémentaires. Ils demandent que la comparaison environnementale portant sur les différents couloirs de passage établisse, au moyen de critères précis, les conséquences directes, et si possible indirectes, sur les espaces agricoles. Ils considèrent que cela permettra d'éclairer les décideurs sur l'opportunité des différents couloirs envisagés et leurs impacts sur l'agriculture.

Il s'agirait par exemple de produire des cartes comparatives des couloirs sur la base des critères suivants :

- surfaces agricoles concernées,
- aptitudes des sols,
- aires délimités,
- dénominations particulières,
- dynamique économique (marges brutes à l'hectare ou autre...),
- nombre de viticulteurs adhérents aux caves coopératives,
- superficies plantées en vigne.

Les participants ne souhaitent pas se prononcer en faveur de tel ou tel couloir, mais donner aux élus les éclairages qui leur apparaissent indispensables pour faire un choix raisonné en faveur de tel ou tel couloir.

Mettre en place un observatoire du foncier disponible

Les participants estiment qu'il n'est pas encore temps d'évoquer le thème des indemnités. En revanche, l'idée est émise de mettre en place un observatoire du foncier disponible (Safer et conseils généraux) pour faciliter le moment venu des reconversions de terroirs ou des valorisations de productions.

Prochaine réunion

Elle aura lieu fin juin 2007.

Chaque participant pourra compléter à cette occasion les premières orientations et mesures envisagées pour faciliter l'insertion du projet LGV Paca dans son territoire.